

Rencontre avec les « Passeurs de danse », Michèle Métoudi et Thierry Tribalat : Les enseignements arts-danse au lycée aujourd'hui : quels enjeux, quel avenir ?

Thierry Tribalat, Président de « Passeurs de danse », et Michèle Métoudi, membre du CA de l'association, répondent à nos questions concernant l'avenir des enseignements artistiques et particulièrement des enseignements arts-danse au lycée. Cet échange se déroule dans un contexte particulier lié la réforme du baccalauréat. Ils nous présentent la richesse de ces enseignements et la place singulière qu'ils occupent dans le paysage lycéen. Ils rappellent que ces enseignements participent notablement à la réussite du parcours scolaire des élèves, et souhaitent qu'ils prennent toute leur place dans le cadre des transformations à venir.

Nous avons rencontré il y a quelques années votre association « Passeurs de Danse », pouvez-vous nous rappeler les objectifs de l'association ?

Son objet est l'enrichissement et la diffusion d'une culture de la transmission de la danse dans une visée d'éducation physique artistique en milieu scolaire et universitaire. Ses actions sont diverses : elle met en place des stages et séminaires nationaux ou régionaux autour de thématiques variées permettant la rencontre d'enseignants, d'artistes, d'acteurs culturels en vue d'une transmission de la danse en milieu scolaire ou universitaire. Elle développe des échanges relatifs aux activités de transmission de la danse et a créé un réseau de personnes intéressées. Elle favorise la mise en traces des expériences sous toutes les formes (textuelle, documentaire, didactique, poétique, scientifique, photographique, filmique, etc.) et s'applique à regrouper, ordonner et rendre accessible au plus grand nombre le maximum de données disponibles, en particulier via un site internet. Alors que les enseignements « arts-danse » au lycée existent depuis 18 ans et que se prépare une réforme du baccalauréat et des enseignements au lycée, l'association juge important de leur consacrer une partie de ses activités, de les défendre le cas échéant en soulignant que la danse — à l'instar de toutes les formes d'art — constitue pour les élèves un vecteur d'épanouissement personnel et d'enrichissement culturel au même titre que les sciences et qu'ils leur permettent de s'inscrire dans le supérieur avec les compétences attendues.

Ne pensez-vous pas qu'il faut rappeler ce que sont les enseignements arts-danse ?

En effet. Parce qu'à peine cent lycées les dispensent et qu'ils n'appartiennent pas au tronc commun des disciplines, ces enseignements sont peu connus.

L'offre de formation en arts-danse peut aujourd'hui prendre deux formes différentes : celle d'un enseignement facultatif optionnel, de trois heures hebdomadaires, ouvert aux élèves de lycée général, de la seconde à la terminale ; au baccalauréat cette option facultative est sanctionnée : seuls les points au-dessus de dix sont comptabilisés au bénéfice du candidat ; la seconde modalité est celle d'un enseignement de spécialité. Il est dispensé à raison de trois heures en seconde et de cinq heures en première et en terminale. Il est adossé à la série littéraire. Il est évalué au baccalauréat avec un coefficient 6.

Les enseignements arts-danse répondent à des programmes qu'une série de textes officiels définissent avec précision. Sans entrer dans le détail, on peut en retenir que les élèves doivent s'approprier des connaissances théoriques et techniques sur le patrimoine chorégraphique du XVII^{ème} jusqu'au XXI^{ème} siècle, qu'ils doivent acquérir

des repères sur l'histoire de la danse, ses styles, ses pratiques, sur les chorégraphes et leurs œuvres, mais aussi qu'ils doivent inscrire la danse dans l'histoire des arts et s'ouvrir aux autres arts et aux humanités. Il en résulte un travail interdisciplinaire nécessairement encadré par une équipe d'intervenants (professeurs de diverses disciplines et artistes). Un programme limitatif d'œuvres chorégraphiques illustratives des grands axes, programme censé être régulièrement renouvelé, complète les directives. Il vient d'ailleurs de l'être en mars 2018.

Comment s'organise cet enseignement ?

La démarche pédagogique mise en œuvre est ancrée sur la pratique. Les cours privilégient une approche physique et sensible, mais ils ne négligent pas pour autant les apports théoriques et intellectuels ; c'est par ce double truchement que les élèves peuvent acquérir la culture artistique qui est visée. Ils sont amenés à questionner par leur activité les œuvres qu'ils étudient et les thèmes qu'ils abordent ; ils s'interrogent parallèlement sur leur danse, individuelle ou collective, en l'éprouvant. Ces enseignements au sein de l'établissement scolaire sont complétés par une formation de spectateur aiguisant leur regard critique. Pour assurer ce cursus qui conjugue théorie et pratique, d'une part et approche scolaire et art vivant, d'autre part, les programmes affirment qu'il est indispensable que les élèves rencontrent des professionnels de la danse — interprètes ou chorégraphes — et qu'ils se familiarisent avec les structures culturelles : en conséquence de quoi les établissements doivent nouer des partenariats institutionnels.

Tout le monde peut-il l'enseigner ?

L'enseignement d'arts-danse est confié à des professeurs ayant obtenu une « certification complémentaire ». Au-delà de leurs cours, ces professeurs sont chargés de trouver les autres intervenants (les professeurs, mais aussi les professionnels du monde artistique reconnus par les DRAC) et de coordonner leurs actions. Le choix des spectacles et le lien avec les créateurs (qui prennent souvent la forme d'ateliers autour du spectacle) leur échoient également. Dans la majorité des cas, la discipline arts-danse est portée par des enseignants d'EPS, mais il y a aussi, dans certaines académies, des professeurs de lettres, de SVT, de musique ou de philosophie qui s'en chargent. Quelle que soit leur discipline d'origine, tous ces professeurs, habités par leur passion pour la danse, sont remarquablement engagés, compétents et dévoués : les chefs d'établissement et les corps d'inspection en attestent unanimement.

Quelle est la nature des épreuves pour les élèves ?

Au baccalauréat, les élèves d'option facultative présentent une composition préparée en classe (solo, trio ou quatuor) et une improvisation individuelle, issue d'une recherche en temps limité, sur un thème imposé, ils passent ensuite un oral sous la forme d'un entretien d'une durée de 20 minutes, au cours duquel le jury les interroge sur leurs productions artistiques, mais aussi sur leur culture à partir d'une fiche synthétique remise au jury. Les élèves de spécialité en littéraire présentent quant à eux une composition collective obligatoire préparée en classe et une improvisation individuelle issue d'une recherche en temps limité sur un thème imposé, ils passent également un oral (entretien de 15'), mais à partir d'un « carnet de bord », tenu tout au long de l'année, que chaque élève remet au jury quelques jours avant l'épreuve. Les élèves de spécialité sont soumis, de surcroît, à une épreuve écrite de 3 heures 30 (une analyse de documents ou une rédaction sur un sujet général, au choix).

À quelles conditions les élèves peuvent-ils s'inscrire en arts-danse ?

Tous les élèves d'un lycée général et technologique qui a ouvert l'enseignement arts-danse peuvent suivre l'option facultative et s'inscrire aux épreuves du baccalauréat.

Mais, en revanche, l'enseignement de spécialité est aujourd'hui réservé aux élèves des filières littéraires.

Aucun prérequis n'est nécessaire. Les enseignements sont ouverts à tous ceux qui s'intéressent à la danse sous toutes ses formes, qui ont un esprit ouvert et curieux, qui ont envie de danser, puisque l'objectif est d'accéder à un bon niveau de culture générale, de réussir un « bon » baccalauréat et non de devenir « danseur ». (*Ce n'est pas le cas pour les élèves qui s'inscrivent dans la filière technologie musique et la danse [TMD] où pour se préparer aux métiers de la danse et des arts de la scène pour lesquels un bon niveau technique est exigé*).

Quelle plus-value apportent-ils aux jeunes lycéen(ne)s ?

Le rapport au corps qu'entretiennent les lycéens est souvent difficile. Ils sont en pleine transformation, doutent parfois d'eux-mêmes, ils hésitent à se montrer en public, à s'assumer sous le regard de l'autre... Ils ne mesurent pas toujours leur pouvoir de création, la force de leur présence quand ils s'en donnent les moyens. L'accès au patrimoine chorégraphique est pour eux une magnifique découverte : fréquentant peu les salles de spectacles la plupart d'entre eux ont en début de formation une représentation très limitée de la danse — celle de la « danse de société » à laquelle ils s'adonnent entre amis et celle des shows médiatiques ou des clips sur le net —. La danse qu'ils découvrent leur permet d'affirmer une singularité, de découvrir de nouvelles facettes de leur personnalité et de favoriser l'expression de leur sensibilité, les conduit à s'engager corporellement (ce à quoi l'École les a peu habitués, hormis en EPS). Elle leur permet de « dire » en toute liberté en dehors du langage ordonné, d'explorer les propriétés théâtrales et musicales du corps en mouvement, de jouer avec des registres inhabituels, la lenteur, la présence l'immobilité, mais aussi le poids du corps, la qualité du mouvement... Les cours les invitent à mettre en débat ce qu'ils ressentent face aux œuvres rencontrées, de les comprendre et les analyser. N'oublions pas que le débat esthétique éduque au débat citoyen, car il est désintéressé. En arts-danse, il leur sera demandé de sortir des idées convenues, de se construire des références, de nuancer leurs propos, d'argumenter leurs choix. Enfin l'approche des œuvres au programme permet aux adolescents de se situer dans l'histoire, de comprendre le jeu des corps dans la société au fil des siècles, de questionner le monde et ses enjeux sous des formes surprenantes. Comme toutes les disciplines artistiques, la danse permet d'agir de manière sensible d'éprouver, ressentir, mais aussi de se donner le recul réflexif critique pour donner un sens aux expériences traversées.

Quelle évaluation peut-on faire aujourd'hui de ces enseignements nés en 2000 ?

Cette évaluation peut être faite ici à trois niveaux : celui des élèves, celui des lycées et celui des enseignants.

S'agissant des élèves, leur belle réussite au baccalauréat constitue l'élément premier du bilan. Les élèves inscrits en enseignement de spécialité réussissent mieux que la moyenne des élèves de L. Les éléments statistiques recueillis auprès des établissements qui les calculent montrent que les notes que ces élèves obtiennent sont plus satisfaisantes dans les disciplines littéraires (français, histoire et philosophie) que pour la moyenne de leurs camarades. Plusieurs hypothèses explicatives de ces bons résultats peuvent être avancées notamment la remarquable qualité du suivi des élèves est la première qui vient à l'esprit. Elle tient sans doute au nombre assez réduit d'élèves d'art-danse à chaque niveau de classe (leurs groupes sont inclus dans des classes plus nombreuses) ; elle tient aussi au nombre d'heures relativement important pendant lesquelles les professeurs d'art-danse accompagnent ces élèves chaque semaine puisqu'aux cours s'ajoutent les sorties, les ateliers, voire l'option facultative ; elle tient également à l'attention particulière que les professeurs doivent porter à chaque élève pour l'aider d'une part à recevoir des œuvres touchantes, bouleversantes, perturbantes

parfois et d'autre part à créer sa propre danse individuelle et collective. La transmission d'une culture sensible modifie assez profondément le rapport professeur-élève. Quant aux élèves passant l'épreuve facultative, ils y grignotent beaucoup de points qui abondent leur total général. En conséquence, ils sont proportionnellement plus nombreux à réussir leur bac avec mention que leurs camarades non optionnaires.

Par ailleurs, le bilan positif de ces enseignements apparaît quand on examine l'insertion des élèves (particulièrement de ceux qui ont suivi l'enseignement de spécialité) dans le supérieur : elle est nettement meilleure que pour l'ensemble des étudiants, qu'ils poursuivent dans une voie artistique (1/3 des lauréats du bac L arts-danse s'orientent dans des cursus liés aux arts du spectacle en général ou à la danse en particulier) ou dans une tout autre voie. Les quelques enseignants du supérieur qui ont témoigné remarquent unanimement que les élèves issus de cette filière semblent avoir développé des compétences rédactionnelles indéniables, posséder une grande curiosité intellectuelle et une capacité à relier entre elles les connaissances qu'ils acquièrent, savoir prendre des notes. Ils notent aussi qu'ils font preuve de plus d'autonomie et de plus de créativité que nombre de leurs congénères.

S'agissant des établissements, il est clair que les résultats des élèves affectent significativement leur place dans le classement académique des lycées. Ce bénéfice constaté a convaincu les proviseurs les plus hésitants à perpétuer leurs sections art-danse. D'autres effets, plus subtils, sont aussi généralement salués : les classes art-danse créent une dynamique interne, les spectacles inclus dans la scolarité des « danseurs » sont souvent ouverts aux autres élèves, aux professeurs voire aux parents et personnels administratifs, les visites muséales et rencontres avec des créateurs accueillent ponctuellement des non-spécialistes ; cela conduit à une ouverture sur le monde (les enjeux et les tensions qui traversent les différentes époques de création sont plus facilement perçus, par exemple) et attise une curiosité dont les responsables se félicitent. Les professeurs d'art-danse montent régulièrement des spectacles qu'ils proposent à la communauté scolaire et souvent au-delà, offrant localement une image positive du lycée, notamment en province.

Les professeurs qui encadrent l'art-danse manifestent leur satisfaction ; tout en soulignant l'exigence de ces enseignements et la lourde charge de travail qu'ils imposent, ils se félicitent du lien très particulier qu'ils nouent avec leurs élèves (beaucoup d'élèves continuent de communiquer avec eux plusieurs années après avoir quitté le lycée) ; ils sont ravis de constater leurs progrès tant au plan scolaire qu'au plan humain ; ils éprouvent le sentiment très gratifiant de participer à leur épanouissement.

Selon vous, à quels obstacles le lycée de demain sera-t-il confronté s'il veut effectivement intégrer les arts et la danse dans la formation que sanctionnera le nouveau bac, y en aura-t-il ?

En effet, pour indéniable que soit la réussite des options art-danse, on ne peut masquer des ombres ni passer sous silence les difficultés rencontrées sur le terrain. Tout au long de ces années, plusieurs limites ont été observées.

La plus systématiquement dénoncée tient à l'adossement du parcours de spécialité à la seule section « L ». Le législateur proposait cet appariement dans un geste politique plus général qui cherchait à renforcer l'attrait de la filière littéraire peu à peu reléguée, objectif très partagé ! Il n'est pas certain qu'il ait été atteint sauf en de très rares exceptions. Les élèves (scientifiques ou non) pour « se garder toutes les portes ouvertes dans leurs choix ultérieurs », ont continué à faire « S », quels que soient leurs talents et leurs goûts. Certains s'y sont engagés quitte à rétrécir leurs appétits et curiosités, se polarisant quoiqu'ils en aient sur des sciences qui ne les motivaient pas particulièrement. Du coup la danse comme tout ce qui a été adossé à la filière « L » a été perçue comme une manière de s'épanouir pour les élèves les moins ambitieux ou les moins bons. Plus grave, le cursus lycéen ainsi organisé présente aux yeux de tous une erreur fondamentale ; il met en exergue, *sotto voce*, que tous les élèves n'auraient

pas également besoin d'éducation artistique dans leur formation, ainsi qui est bon en maths n'aurait pas besoin d'autre culture. La refonte du second cycle, tel que le rapport Mathiot la suggère, pourrait rompre avec cette hérésie si les académies et les chefs d'établissements veillent à construire une offre qui ne la reproduise pas.

La seconde difficulté est relative au recrutement des élèves. Depuis 18 ans la façon de penser la carte scolaire a connu moult nuances et variations. À ce jour, la règle d'affectation des élèves dans les lycées est ainsi interprétée dans la plupart des académies que seuls les enfants du secteur scolaire ont accès à ces options de spécialité alors que seulement un ou deux lycées par académie les proposent. C'est en revanche un peu plus ouvert pour les options facultatives plus nombreuses aujourd'hui dans les académies. Cela est très préjudiciable. Des établissements ayant des résultats exemplaires dans les classes art-danse peinent à maintenir leurs effectifs, au grand dam des proviseurs, des enseignants et des élèves qui se les voient refuser. Cette prétendue rigueur (sous-tendue pas le désir vertueux de mixité sociale) semble ignorer que dans un passé récent (début des années 2000) les élèves venaient d'une zone géographique beaucoup plus large pour s'inscrire en art-danse (les élèves hors secteur devaient rejoindre leur lycée de secteur s'ils abandonnaient l'art-danse à l'entrée en première) sans qu'aucun débordement n'ait été constaté — les options arts ne constituant pas un marqueur social au niveau lycéen. Ajoutons même que les options art-danse n'étant pas systématiquement proposées dans les établissements les plus attractifs, l'ouverture du recrutement allait dans le sens de la mixité recherchée et qu'il permettait à certains internats de « faire le plein ». Puisse le lycée du futur trouver des manières d'affectation des élèves plus soucieuses de leurs intérêts, de leurs choix de « dominante », des façons plus pertinentes de lutter contre le tropisme des lycées de centre-ville.

La dernière difficulté que nous voudrions relever ici est que les enseignements art-danse restent confidentiels.

Des obstacles institutionnels limitent leur multiplication. Les lycées sont peu habitués à rechercher des appuis à l'extérieur de leurs murs ou de leur hiérarchie la plus directe, ils ne s'adressent pas spontanément à leur Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) pour conduire des projets. Moins familiers encore des partenariats hors de l'Éducation Nationale, les lycées d'enseignement général envisagent difficilement de solliciter les Directions Régionales de l'Action Culturelle (DRAC). Ces manques d'habitudes fonctionnelles peuvent ralentir la création de classes art-danse puisque l'appui de la DAAC est indispensable et sert au maintien d'une offre artistique équilibrée sur le territoire, d'une part, et que la DRAC doit règlementairement valider des choix d'établissements partenaires et d'artistes associés et assurer une partie du financement du fonctionnement, d'autre part. Ces écueils semblent aisément surmontables.

Il n'en reste pas moins que le frein majeur est le petit nombre de professeurs volontaires compétents capables d'enseigner les programmes d'art-danse (largement formés en dehors de l'Éducation Nationale, par le circuit des conservatoires et celui des stages privés dans les écoles des grands chorégraphes) et de prendre en charge l'ensemble des responsabilités induites. S'il semble préjudiciable que tous les élèves du territoire national ne puissent y avoir accès faute d'établissements offrant cette formation dans leur académie, une multiplication des pôles le proposant ne semble pas indispensable au bon fonctionnement du futur lycée. S'il est nécessaire que la possibilité d'accéder à la culture par la danse soit offerte à tous les élèves qui le souhaitent, et pour cela que les établissements où cela est proposé (au moins un avec internat par académie) soient accessibles, il est essentiel de maintenir l'excellence de la filière — excellence fondée sur l'engagement et la compétence des professeurs qui la portent. Enfin, il est indispensable que les CIO, les professeurs principaux, connaissent ces enseignements, les établissements qui les dispensent et puissent ainsi les présenter aux élèves. Le lycée de demain semble pouvoir et devoir inclure l'art-danse au catalogue des chemins possibles parce que les résultats obtenus grâce à lui sont remarquables, que sa forme

actuelle pourrait être retenue avec peu de modifications pour se couler dans le nouveau moule et que, last but not least, les objectifs que cet enseignement poursuit avec succès vont dans le sens de ce que souhaite le rapport. Acceptons-en l'augure.

Le site des passeurs de Danse

www.passeursdedanse.fr

La rencontre dans le café avec les passeurs de danse

http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lenseignant/eps/Pages/2011/122_2.aspx